

SÉANCE SPÉCIALE DU 31 AOÛT 2009

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 31 août 2009, à 19h00, à la salle du conseil, 821 rue Principale.

Sont présents: Clermont Tardif, Paulo Asselin, Gérard Garneau, Yvan Langlois, Bernard Barlow, conseillers et Guylaine Blondeau, conseillère formant quorum sous la présidence de Donald Langlois, maire.

Est également présente : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Donald Langlois, maire.

ORDRE DU JOUR

1. Demande d'appui Les Éoliennes de l'Érable (CPTAQ)
2. Travaux de pavage rue Principale Sud
3. Formation sur le compostage
4. Période de questions
5. Levée de la séance

2009-08-254 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2009-08-255 Demande CPTAQ - Éoliennes de l'Érable

Monsieur Clermont Tardif, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Madame Guylaine Blondeau, conseillère, déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Elle se retire et s'abstient de voter.

Monsieur Paulo Asselin, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Considérant que la municipalité de Saint-Ferdinand doit étudier la demande de toute personne physique ou morale pour laquelle une autorisation ou un permis est requis à l'égard d'un lot situé dans une zone agricole sur son territoire;

Considérant que la municipalité doit, dans les 45 jours qui suivent la réception de la demande, la transmettre à la Commission en lui fournissant tous les renseignements exigés par celle-ci notamment faire à cette dernière une recommandation et transmettre l'avis d'un fonctionnaire autorisé, relatif à la conformité de la demande à son règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

Considérant que l'article 12 de la Loi invite la Commission à tenir compte de l'intérêt général de protéger le territoire et les activités agricoles en tenant compte des particularités régionales auxquelles la demanderesse est présentement confrontée;

Considérant que la demanderesse désire l'autorisation d'une aliénation par cession d'un droit de propriété

superficiare et l'autorisation d'utiliser, à des fins autres que l'agriculture, soit pour un parc éolien décrit dans le « formulaire pour la présentation d'une demande, août 1999 » dont la municipalité a pris connaissance;

Considérant que le règlement de contrôle intérimaire no 270 relatif à l'encadrement des éoliennes dans la MRC de l'Érable a été adopté en janvier 2006 avec l'objectif de fixer des balises entre lesquelles tout projet d'implantation d'une ou plusieurs éoliennes doit s'insérer, ces balises permettant de s'assurer que tout projet soit fait de façon harmonieuse et intégrée dans le paysage;

Considérant que le projet doit respecter les critères techniques assujettis au respect des différentes normes en vigueur, tel que :

- le règlement de contrôle intérimaire no 270 de la MRC de l'Érable;
- les termes de référence de l'appel d'offres d'Hydro-Québec;
- les normes municipales, régionales, provinciales et fédérales s'appliquant;
- les critères généraux d'intégration dans le milieu, tel qu'éviter la saturation visuelle.

Considérant que le schéma d'implantation qui est soumis à la Commission est le résultat de plusieurs années d'études, de recherches, de modifications, autant de recommandations environnementales que techniques;

Considérant que le projet ne contrevient à aucun règlement municipal de la municipalité de Saint-Ferdinand;

En conséquence, il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Yvan Langlois et résolu d'appuyer cette demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Adopté à l'unanimité des membres ayant le droit de vote sur cette question, le maire ayant voté.

Mme Guylaine Blondeau, MM. Clermont Tardif et Paulo Asselin reprennent leur place à la table du conseil.

2009-08-256

Travaux de pavage rue Principale Sud

Considérant que la municipalité a reçu deux soumissions pour les travaux de pavage sur la rue Principale Sud, soit :

Pavage Centre Sud du Québec inc.	69 435.40 \$ taxes incl.
Sintra inc.	72 907.17 \$ taxes incl.

Il est proposé par Clermont Tardif, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'accepter la soumission de Pavage Centre Sud du Québec inc. au montant de 69 435.40 \$ taxes incluses pour les travaux de pavage sur la rue Principale Sud et d'autoriser le contremaître des travaux publics à réaliser lesdits travaux à petits contrats. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2009-08-257

Formation sur le compostage

Il est proposé par Yvan Langlois, appuyé par Gérard Garneau et résolu d'offrir gratuitement aux contribuables de Saint-Ferdinand une formation sur le compostage présentée par Brigitte Drouin de Services sanitaires Denis Fortier inc. le 8 septembre à la salle du conseil. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les + 50 personnes présentes à la période de questions.

2009-08-258

Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Bernard Barlow, appuyé par Yvan Langlois et résolu que la présente séance soit levée à 19h30. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière